

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 Juillet 2021

Secrétaire de séance : Sandrine BRONNER

Présents : ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GROBOZ Gérard, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean Pierre,
BREVET Claude à CHIVAL Fabrice
CURNILLON Arnaud à GUICHON David
GALLION Bernard à BRONNER Sandrine
FLECHON Karine à DEMERS Patrick
GROBOZ Nadine à GROBOZ Gérard

- ✓ Le compte rendu du dernier CM du 04 Juin 2021 est approuvé.
- ✓ M. Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour trois points :
- La délibération du référentiel M57.
- La location du bâtiment ARCMA
- Subvention du plan de relance numérique

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ **Délibérations :**

1 – référentiel M57

Conformément à l'article 1 du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, par délibération des assemblées délibérantes, et après consultation du comptable public compétent, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que les autres établissements mentionnés à l'article L. 1612-20 du code général des collectivités territoriales peuvent adopter le référentiel M57.

Le comptable, donne son accord pour la mise en application au 1^{er} janvier 2022 sur le budget principal, CCAS et budget annexe en nomenclature M57.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour valider cette délibération.

2 – Location d'un bâtiment communal :

À la suite du désistement de Mr FLECHON pour la location du bâtiment communal situé Moulin d'en bas (anciennement ARCMA), Mr ARRAGON propose de louer le tènement entier pour la somme de 1000€ à une nouvelle société.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3 –Subvention plan de relance numérique :

Le dossier a été validé, une convention devra être signée entre l'état et la commune. Le coût total s'élève à 14506,52€ dont une subvention de 9886€. Reste à charge à la commune 4620,52€. Mr ARRAGON demande l'accord du conseil pour faire la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

4 – PLU :

La commission PLU ayant déjà évoqué la révision du PLU lors du précédent conseil, Mr Le Maire demande au conseil d'entériner la décision par une délibération.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

5- Personnel Communal :

Cf tableau des emplois.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte la titularisation de Mme BRAULT et l'emploi saisonnier de Melle BAS Mathilde pour le camping.

Mme JANIN et Mr THOLAS peut prétendre à une promotion suivant les lignes directrices de gestion, le conseil approuve cette proposition qui sera soumise au président du CDG01.

Le conseil vote à l'unanimité pour validation du tableau des emplois.

✓ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

- Commission scolaire et périscolaire :

- Afin de garantir un temps de repas plus calme aux enfants, l'organisation du service va évoluer à la rentrée 2021-2022. Les élèves de maternelle prendront leurs repas dans la salle de garderie. Pour cela, l'embauche d'une personne supplémentaire pour le service est nécessaire. Mme BRAULT actuellement en charge du ménage sur la commune s'est portée candidate pour ce poste. À la suite de son augmentation de son temps de travail, le conseil accepte de la titulariser.
- Mme SORGUES, cantinière sur le restaurant scolaire, nous informe de sa démission. Elle accepte de ne quitter son poste qu'après avoir formé la personne qui la remplacera. Le recrutement est en cours.
- Le bureau du sou des écoles nous fait part de son souhait de ne plus avoir la gestion de la cantine à sa charge. Les membres de la commission cantine du Sou s'engage à continuer l'année prochaine et à recruter de nouveaux membres. A ce jour, plusieurs parents se sont portés volontaires pour faire partie de cette commission à la rentrée prochaine.

- Commission travaux et voirie :

- Les travaux d'assainissement et de voirie sont tous achevés

- Commission Affaires sportives :

- Mr CHIVAL a participé à l'AG du club de Foot. Une nouvelle convention sera signée avec le club.
- Le dossier de subvention pour les pares- ballons est en cours.

- **Bâtiments communaux :**

- Les travaux de réfection de la toiture et de pose de panneaux photovoltaïques débuteront dans le courant du mois d'août. Le raccordement au réseau devrait avoir lieu en novembre.
La crise actuelle a engendré des hausses importantes des fournitures Bacs aciers et rails de fixations pour les panneaux photovoltaïques (hausse variante entre 10 et 30 %).
La société France SOLAR a donc revu ses prix à la hausse et nous a fait parvenir un nouveau chiffrage, en indiquant que la hausse des matériaux a été répartie de façon équitable entre la Commune et leur société.
Le dossier réactualisé indique un montant de 76 200 € contre 71 783 € sur le projet initial (soit 6,15 %).

Rentabilité du projet réactualisé :

Réfection de la toiture et pose des panneaux photovoltaïques	76 200
Frais de Raccordement au réseau	13 952
Total HT	90 152
Subvention Région AURA	- 16 222
Subvention Département	- 14 682
Montant Total HT	59 248

Chiffre d'affaires annuel prévu	6 568
Charges annuelles d'assurance et de maintenance prévues	1 240
Bénéfice annuel prévisionnel	5 328

Au bout de 11 ans, les travaux seront normalement amortis.

Le petit bâtiment annexe est en très mauvais état (Murs extérieurs fissurés et toiture entièrement à refaire)

Deux possibilités s'offrent à nous :

- La démolition : 4 360 HT (Devis réalisé par Thomas HERTRICH)
- La rénovation : 6 875 HT (Devis réalisé par Thomas HERTRICH)

La rénovation du bâtiment engendre un coût supplémentaire de 2 500 € HT environ par rapport à la démolition et allongerait la durée de rentabilité de l'opération de 1 an et demi environ.

Le conseil estime que la rénovation sera plus avantageuse à long terme et son utilisation sera à redéfinir.

- L'appartement de l'ancienne maison Petitprost est en cours de rénovation, il sera loué très prochainement.

- **Commission Environnement -Déchets :**

- Espaces verts « Clos de la Segraie » et « verger d'Alix » :
Une convention entre Bourg Habitat et la Commune est en cours de rédaction et devrait être signée prochainement. Elle prévoit que la Commune se charge de l'entretien des espaces verts et du local poubelles moyennant le versement de 1 800 € par an par Bourg Habitat.
Pour le Verger d'Alix, une convention a été signée et indique que les espaces verts sont la propriété de la Commune, donc l'entretien aussi. Toutefois, la convention indique que l'opération sera déclarée achevée dès qu'un plan de bornage définitif sera établi en vue de la rétrocession. Ce plan de bornage n'ayant pas encore été réalisé, nous avons obtenu que les travaux d'entretiens des espaces verts et quelques travaux de voirie soient entièrement réalisés à la charge de Bourg habitat dans des délais raisonnables.
Mr GALLION essaye de négocier un avenant à la convention qui permet d'annuler la rétrocession pour mettre en place un système identique à celui du Clos de la Segraie.

▪ **Éclairage Public :**

Mrs GALLION et ARRAGON ont rencontré le correspondant SIEA, puis dans un deuxième temps un chargé de projet pôles réseaux et éclairage de la société ACERE mandatée par le SIEA. Ce chargé de projet va faire une étude sur les investissements à réaliser pour moderniser notre éclairage public et calculer les économies qui en découlent. Nous devrions avoir le résultat de cette étude dans les semaines qui viennent.

✓ **INFOS DIVERSES :**

- Mr GUICHON a pris contact avec un artisan pour le démontage du four à pain dans l'ancienne boulangerie. Le devis est de 3000€.
- AG de la Société de Chasse, Mr GUICHON quitte son poste de président au profit de Mr PERRET David. Les comptes de l'année sont en déficit. Il n'y a pas eu de manifestation cette année.
- Mme REVERDIAU et Mr DARNAND-REVERDIAU font la demande pour que le pictogramme Monuments Historique soit apposé sur les panneaux indiquant l'église.
- Une « Boîte à Livres » a été installée au pré de la cour, une deuxième sera prochainement en place à l'étang de la Raza. Un bénévole propose une boîte à livres en forme de Jarre. Le conseil trouve l'idée originale mais souhaite qu'elle ne soit pas en plastique.
- Un habitant du village, galeriste de profession, demande l'autorisation au conseil de faire une exposition. Le lieu reste à définir mais le conseil approuve cette demande.
- Une juriste nous informe que la commune pourrait retoucher une partie des loyers non payés d'une ancienne locataire.
- Un projet de décoration des transformateurs électriques est à l'étude. ENEDIS subventionne ce projet à hauteur de 250€ par poste. Mme BRONNER a pris contact avec la responsable de l'espace jeune. Elle serait partante pour monter ce projet en septembre, soit sous forme de stage soit sur quelques samedis.

✓ **Prochaines dates :**

- Remise de la récompense « concours Mon beau Village » le Mardi 13 juillet à 18h30
- Conseil Municipal : le 03 septembre 2021 à 20h30